

Le gazouillis de la plaine

Bulletin de mai 2023

Edito du Maire



Dans ce numéro

- 1 Edito du Maire
- 2 Nouveau site internet
- 3 Note synthétique budget 2023
- 7 Réunions citoyennes
Nouvelles activités dans la commune
- 8 Dispositif argent de poche
- 9 Cérémonie du 8 mai
- 10 Inscriptions scolaires (maternelle)
Plantation d'arbres : Une naissance, un arbre
- 11 Repas des aînés et du personnel communal
- 12 Recensement citoyen
- 13-16 Suivis environnementaux de la plantation de « Créateur de Forêt »
- 17 Plaine d'Argenson Ludique Festival
- 18 Concours photographique régional
- 19-20 Baby-sitting Dating et Réseau Baby-sitting
- 21 Nouveaux aménagements au parc de Prissé
- 22 Mission locale Sud 79
- 23 Le bibliobus
Activités à venir
- 24 Fêtes des plantes et du jardin

Madame, Monsieur, chers Argensonnais, chères Argensonnaises,

En avril, ne te découvre pas d'un fil !
En mai, fais ce qu'il te plaît !
En juin, de trois habits n'en garde qu'un !

Ces dictons illustrent parfaitement la belle saison actuelle, ce printemps que nous chérissons tant, les jours qui rallongent, la végétation qui renaît, la chaleur qui revient...

Ce nouveau numéro du Gazouillis de la Plaine s'est fait attendre. Et certains d'entre vous n'ont pas manqué (à juste titre) de nous le faire remarquer lors des réunions de participation citoyenne du mois d'avril.

La raison de cette parution tardive est intimement liée à la mise en place du site Internet communal auquel vous pouvez accéder depuis janvier dernier, site qui vous apporte les mêmes informations que le Gazouillis et bien plus encore, et ce, de manière beaucoup plus dynamique.

Ainsi, la fréquence de parution de votre bulletin municipal préféré devrait désormais s'espacer quelque peu.

Ce neuvième bulletin est l'occasion de revenir sur les temps forts des dernières semaines mais surtout il est annonciateur de futurs beaux moments que nous vous invitons à découvrir, à partager sans modération.

- Les 2, 3 et 4 juin prochains, venez-vous détendre et jouer en famille, entre amis à l'occasion du tout nouveau « Plaine-d'Argenson Ludique Festival » (PALF), un événement unique en Sud-Deux-Sèvres.
- Rendez-vous le 24 juin pour notre premier marché de producteurs locaux de l'année et pour un concert des Blues Fathers.
- Retrouvons-nous le 25 juin pour un spectacle du festival d'agglo de la 5ème saison.
- N'oubliez pas la traditionnelle fête communale du 14 juillet et le feu d'artifice du 15 août.
- Et encore le 9 septembre pour notre second marché de producteurs locaux suivi d'une séance de cinéma de plein air.
- Enfin, les randonnées pédestres et cyclables et le tournoi intergénérationnel au city stade qui auront lieu le 16 septembre.

Un programme bien chargé ! sans compter les nombreux événements organisés par nos dynamiques associations communales.

Nous vous espérons nombreux pour ces moments conviviaux qui fondent le bien vivre ensemble si important dans notre monde rural.

Je vous souhaite avec un peu d'avance un bel été.

Bien à vous.

Jean-François SALANON

ISSN : 2801-4898

Adresse du journal :

legazouillisdelaplaine@gmail.com



Nouveau site internet communal

Depuis le début de l'année, vous avez accès au nouveau site Internet de la commune accessible depuis un ordinateur ou avec un téléphone portable : www.plainedargenson.fr

Ce site vous permet d'avoir accès à un grand nombre d'informations généralistes qui peuvent vous être utiles au quotidien mais également de suivre l'actualité municipale et de connaître les événements importants qui jalonnent la vie de notre commune.

Ce site est vivant et pourra être enrichi d'informations supplémentaires selon les souhaits et les attentes que nous vous invitons à formuler.

Plaine-d'Argenson

NOTRE COMMUNE - VIE MUNICIPALE - VOS DEMARCHES - ENFANCE - JEUNESSE - VIE QUOTIDIENNE - VIE ASSOCIATIVE - INFO UTILES

ACTUALITÉS

BABY-SITTING DATING et RÉSEAU BABYSITTING
Mercredi 31 Mai 2023 de 17h30 à 19h30, au Centre Information Jeunesse, 4 rue François Viète à.....
[LIRE LA SUITE >](#)

VIDE TON GRENIER AVEC LES RESTOS DU CŒUR
La saison des brocantes et vide-greniers arrive à grand pas. L'association "Les Restos du Cœur des Deux-Sèvres".....
[LIRE LA SUITE >](#)

Concours photographique régional » MA RÉGION EN IMAGES 2023"
L'association Territoires Nouvelle Aquitaine a été pensée, puis créée en 2020, dans le but de rencontrer les.....
[LIRE LA SUITE >](#)

INSCRIPTIONS EN MATERNELLE
Vous êtes domiciliés sur la commune de Plaine-d'Argenson et votre enfant est né entre le 1er janvier.....
[LIRE LA SUITE >](#)

PLAINE-D'ARGENSON LUDIQUE FESTIVAL (PALF)
Vous aimez jouer en famille, entre amis, vous en avez assez de TOUJOURS jouer aux mêmes jeux.....
[LIRE LA SUITE >](#)

[Voir toutes les actualités](#)

Prochains événements

03 MAI CONSEIL MUNICIPAL
mercredi, 14h00 [VOIR](#)

08 MAI CÉRÉMONIE DU 08 MAI
samedi [VOIR](#)

[AFFICHER PLUS](#)

[Tous les événements](#)

Bulletin municipal

Le journal de la plaine

[Revue de presse](#)

LIENS PRATIQUES

- [Agglomération du Niortais](#)
- [Loisirs Plaine de Courance](#)
- [Service public](#)

Budget 2023

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2023

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune. Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril de l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2023 a été voté le 6 avril 2023 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat de la commission budget et travaux réunie le 29 mars 2023. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès des différents organismes chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents municipaux, de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre

- Des impôts locaux : maintien des taux depuis la création de la commune nouvelle,
- Des prestations fournies à la population (cantine, garderie,)
- Des revenus des immeubles : location de 33 logements communaux et location de nos différentes salles des fêtes : 3 sur la commune de Prissé-Charrière et 1 sur la commune déléguée de Belleville et Saint-Etienne-la-Cigogne
- Aux dotations versées par l'Etat,
- À diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2023 représentent 1 377 422,36 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 325 360 euros des dépenses de fonctionnement de la commune.

Finalement, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les dépenses de fonctionnement 2023 représentent 1 062 556,18 euros.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	482 663,62	Excédent brut reporté	273 655,36
Dépenses de personnel	325 360,00	Recettes des services	63 150,00
Autres dépenses de gestion courante	233 000,00	Impôts et taxes	522 069,00
Dépenses financières	17 990,66	Dotations et participations	280 948,00
Dépenses exceptionnelles	0,00	Autres recettes de gestion courante	184 600,00
Autres dépenses : FPIC	2500,00	Recettes exceptionnelles	0,00
Dotations provisions	1 042,00	Recettes financières	0,00
Total dépenses réelles	1 062 556,18	Autres recettes (IJ)	3 000,00
Charges (écritures d'ordre entre sections)	0,00	Total recettes réelles	1 327 422,36
Virement à la section d'investissement	314 866,18	Produits (écritures d'ordre entre sections)	50 000,00
Total général	1 377 422,36	Total général	1 377 422,36

Par rapport à l'an passé, pour tenir compte de la forte inflation des prix, connue en 2022 et par prudence il a été décidé d'augmenter les charges à caractère général en conséquence :

- Fourniture d'eau, de combustible et carburant,
- Fourniture d'électricité même si la commune a réalisé d'importantes économies grâce à la réduction du temps d'éclairage public,
- Fournitures d'entretien : les salles des fêtes, ces dernières années ont connu une baisse de fréquentation liée au contexte sanitaire dû à la COVID 19. Depuis 2022, une reprise des mises à disposition des salles a entraîné une augmentation de consommation des fournitures d'entretien.
- La loi prévoit que la révision des loyers ne pourra pas être appliquée pour les logements classés en deçà d'une certaine catégorie. Ainsi, des diagnostics énergétiques doivent être réalisés pour connaître le classement de chaque logement et la ligne budgétaire études et recherches a dû être abondée en ce sens.

c) La fiscalité

Nouveauté pour l'année 2023 : vote du taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et fin de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Taux d'imposition 2023

- Concernant les ménages
 - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 11.20 %
 - Taxe foncière sur le bâti : 32.31 %
 - Taxe foncière sur le non bâti : 42.55 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 277 140.00 €

d) Les dotations et participations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 280 948 € soit une légère hausse par rapport à l'an passé.

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- Toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- Les recettes dites patrimoniales telles que les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la réfection du réseau d'éclairage public, de la voirie, travaux de rénovation énergétique...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	273 798,57	Virement de la section de fonctionnement	314 866,18
Remboursement d'emprunts	61 526,91	FCTVA	60 000,00
Cautions (remboursement)	5 000,00	Caution (perception)	5 000,00
Travaux de bâtiments (logements communaux, école, étude travaux restauration Eglise de Saint Etienne)	118 519,84	Mise en réserves	280 130,14
Travaux de voirie (Saint Etienne la Cigogne, Rue de la Gare et rue des Varennes à Prissé)	147 437,27	Subventions	133 735,27
Passage en LED (éclairage public)	104 000,00	Divers (cautions)	5 000,00
Autres dépenses (acquisitions)	30 449,00		
Conseil Municipal Jeunes	5 000,00	Produits (écritures d'ordre entre section)	
Charges (écritures d'ordre entre sections et intérieur des sections)		Produits (écritures d'ordre à l'intérieur de la section)	
Travaux en régie	50 000,00		
Intégration des frais d'étude	6 809,01		6 809,01
Total général	802 540,60	Total général	802 540,60

De nombreux travaux sont réalisés en régie par les agents communaux.

c) Les principaux projets de l'année 2023 sont les suivants :

- Travaux voirie à Saint Etienne la Cigogne, à Prissé-la-Charrière rue des Varennes et rue de la Gare
- Travaux de bâtiments : poursuite du remplacement des fenêtres et volets des logements communaux place de la mairie et du remplacement des radiateurs, réfection d'une toiture d'un logement.
- Travaux école : mise en sécurité de la cantine pour éviter les intrusions, remplacement de fenêtres et portes.
- Etude diagnostic avant la réalisation des travaux de restauration de l'Eglise de Saint Etienne la Cigogne.
- Acquisition de matériel technique, d'un lamier et d'une autolaveuse.
- Dans le cadre du Conseil Municipal des Jeunes, fresque sur la buvette du parc et banc de l'amitié.

d) Les subventions d'investissements prévues :

- de l'Etat : Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux pour les travaux de rénovation énergétique de l'an passé.
- de la Région : Subvention pour l'étude diagnostic avant la réalisation des travaux de l'église de Saint Etienne la Cigogne
- du Département : Subvention pour l'étude diagnostic avant la réalisation des travaux de l'église de Saint Etienne la Cigogne, pour les travaux de voirie
- Autres : subvention du SIEDS pour le remplacement complet du parc d'éclairage public de la commune en LED – subvention de la Communauté d'Agglomération du Niortais

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulatif

a) Recettes et dépenses de fonctionnement : 1 377422,36

b) Recettes et dépenses d'investissement : 802 540,60

réparties comme suit :

- dépenses : crédits reportés 2022 :	35 768,84
nouveaux crédits :	766 771,76
TOTAL :	802 540,60
- Recettes : crédits reportés 20202 :	27 437,27
nouveaux crédits :	775 103,33
TOTAL :	802 540,60

c) Principaux ratios (981 habitants) :

- Dépenses réelles par habitant : 1 083,14
- Produits des impositions par habitant : 282,51
- Recettes réelles de fonctionnement par habitant : 1 353,13

d) Etat de la dette :

Quatre emprunts contractés restent à rembourser :

- Trois par la Commune de Prissé-la-Charrière pour les travaux au restaurant scolaire, l'aménagement du village de la Fricaudière et du parking de l'église ;
- Un par la Commune déléguée de Belleville pour la restauration du Four à Pain et l'acquisition d'une parcelle. Cet emprunt avait été renégocié.

Montant du capital restant dû au 01/01/2023 : 659 077.41

Montant des intérêts restant dû au 01/01/2023 : 128 116.69

Réunions citoyennes

Les 14 et 21 avril derniers, nous avons souhaité organiser des réunions citoyennes avec les habitants, respectivement à Prissé et à Belleville, afin de faire le bilan des réalisations à mi-mandat, d'évoquer les sujets d'actualité et d'échanger librement pour connaître les souhaits, les attentes des Argensonnais(e)s.

Ces temps d'échanges se sont révélés être particulièrement riches.

Ils sont importants et seront réitérés dans le futur.



Nouvelles activités dans la commune

SITUATION GEOGRAPHIQUE

ÉTRE ou PARAITRE ASSOCIATION

Développement de projets socio-culturels et humanitaires

Retrouvez-nous :
OUVERT
 Lundi 14h à 18h
 Mercredi 14h à 18h
 Samedi 14h à 18h

ATELIERS DIVERS

52, avenue Saint-Jean
 Prissé la Charrière
 79360 PLAINE D'ARGENSON
 06 28 48 74 86
 etreouparaître79@gmail.com

Éducatrice comportementaliste canin et félin

éducation canine -
 étude comportementale
 conseils avant adoption
 bases éducatives

animalserein.fr 06 31 34 41 67

Dispositif argent de poche

Le conseil municipal réuni en séance le 14 octobre 2021, avait décidé la mise en place du dispositif « Argent de Poche ».

Ce dispositif consiste à accueillir dans les services municipaux des jeunes gens de la commune âgés de plus de 16 ans et de moins de 18 ans, et ce durant les périodes de vacances scolaires.

Ces jeunes gens sont alors intégrés dans les services de la mairie pour accomplir différents travaux concourant à l'amélioration du cadre de vie.

Lors de ces missions de proximité citoyennes et responsabilisantes, ils sont encadrés par un tuteur (employé communal ou élu municipal) qui les accompagne pendant la durée de leur activité.

En contrepartie de leur investissement, les jeunes gens volontaires perçoivent une gratification de 15 € par jour dans la limite d'un travail réalisé par demi-journée de 3h30 avec une pause obligatoire de 30 minutes.

Si jusqu'à présent, nous n'avions eu que peu de candidats, nous avons eu le plaisir durant les dernières vacances de Printemps d'accueillir Léa, Anaïs et Iban qui ont notamment tous trois participés activement au chantier de réfection des vestiaires du terrain de football.

Les jeunes Argensonnais(e)s souhaitant postuler pour les prochaines vacances scolaires (période du 10 au 21 juillet) peuvent dès à présent retirer un dossier d'inscription au secrétariat de la mairie.



Cérémonie du 8 mai

Victoire des forces alliées sur l'Allemagne nazie et fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe, le 8 mai 1945 marque une date importante.

Chaque année, vous êtes nombreux à rendre hommage à l'engagement des militaires morts pour la France, à honorer la mémoire de ceux et celles à qui nous devons le droit de vivre dans un monde de liberté.

Cette année, les jeunes élus du conseil municipal des enfants entouraient le maire pour une lecture à plusieurs voix du discours officiel.

Les enfants ont ensuite entonné l'hymne national, repris par toutes les personnes présentes.



Message de Monsieur Sébastien LECORNU, ministre des Armées et de Madame Patricia MIRALLES, secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants et à la Mémoire à l'occasion du 8 mai 2023

8 mai 1945, il y a 78 ans : l'Allemagne nazie capitule devant les Alliés réunis à Berlin. C'est la Victoire.

Ce jour-là, les forces de la liberté triomphent non seulement contre une armée, mais aussi contre une idéologie qui écrasait l'Europe et la liberté de ses peuples. Après six années de guerre, l'écho de l'Armistice se répand partout sur le continent, apportant aux peuples la joie de la Libération, et la fierté d'avoir vaincu.

Après six années de terreur, la lumière se lève enfin sur tout un pays, révélant à la fois l'opprobre de ceux qui ont collaboré, et le courage de ceux qui ont résisté pour permettre la Victoire.

Il y a 80 ans, l'année 1943 fut une année terrible. La répression s'accroît, l'extermination des Juifs d'Europe et des opposants au régime nazi bat son plein. Pourtant, le cours de la guerre change. A l'Est, les armées nazies ont perdu la bataille de Stalingrad. Au sud, les Alliés ont débarqué en Afrique du Nord. Ils le feront bientôt en Italie. La Corse est libérée en septembre. Nos outre-mer se distinguent dans les trois océans et notamment dans les Antilles et en Guyane par la Dissidence opposée à Vichy. La deuxième division blindée du général Leclerc est créée, elle débarquera quelque mois plus tard en Normandie, avant de libérer Paris, puis Strasbourg. Il n'y a plus une parcelle de notre territoire où l'on ne compte de résistants à l'occupant.

Chacun peut ressentir que le destin des armes a basculé. Même si la lutte sera encore longue : « L'épreuve présente n'est pas terminée, mais voici qu'au loin se dessine la fin du pire drame de notre histoire », indique le général de Gaulle aux Français libres et aux Français occupés dans son message du 14 juillet 1943.

La Résistance s'unit partout en France, et, sûre de l'issue finale du combat, s'engage dans l'élaboration de ce qui réunira les Français après la guerre. Les ombres qui pèsent sur le destin de la Nation s'éclaircissent assez pour qu'un dessein pour la France d'après-guerre puisse commencer à être tracé.

Avec la fin du conflit apparaissent de nouveaux défis pour reconstruire l'Europe, pour renouer avec la démocratie et pour soutenir nos soldats qui poursuivent le combat dans une guerre qui n'est pas encore achevée en Asie. Il faudra enfin tirer les conséquences des échecs militaires de 1940 pour renforcer les armées de la France face aux menaces qui la visent. Hier comme aujourd'hui, c'est un combat que nous ne devons pas perdre de vue.

Avec la Victoire, vient aussi le retour des prisonniers, des déportés et la longue attente de ceux qui ne reviendront pas, ayant sacrifié leur vie pour notre liberté. Enfin, il y a tous ceux que plus personne n'attend, car ils ont été déportés par familles entières dans des convois vers l'Est, qu'un holocauste achevait.

Écoutons les survivants et les vétérans qui nous transmettent la mémoire de leurs compagnons, pour que leur témoignage ne disparaisse pas avec eux et qu'il inspire ceux qui s'imaginent leur liberté pour définitivement acquise.

Souvenons-nous enfin du sang versé : il fut le prix de notre liberté. Mourir pour que d'autres puissent vivre libres : c'était le prix exorbitant dont plus de 10 millions de soldats alliés se sont acquittés. Un prix qui, hier comme aujourd'hui, augmente à chaque renoncement, à chaque fois que nous oublions notre passé.

Au bout, le 8 mai 1945 offrit la plus grande gloire du monde aux femmes et aux hommes qui n'avaient pas cédé. La Victoire leur offrit la liberté.

Vive la République.

Vive la France.

Inscriptions scolaires à l'école Charles Rossignol (maternelle)

Vous êtes domiciliés sur la commune de Plaine-d'Argenson et votre enfant est né entre le 1er janvier et le 31 décembre 2020.

Il sera scolarisé en petite section à la rentrée de septembre 2023.

Les inscriptions auront lieu du 22 au 26 mai 2023 auprès du directeur de l'école.

Il est nécessaire de prendre rendez-vous au 05.49.09.71.10 ou à l'adresse mail : ce.0790513D@ac-poitiers.fr

Lors de l'inscription, vous devrez vous munir du carnet de santé de votre enfant attestant des vaccinations ainsi que du livret de famille.

Plantation d'arbres : Une naissance, un arbre

Le 25 février dernier, à l'initiative du Centre Communal d'Action Sociale, parents, enfants, employés communaux, élus et membres du CCAS se sont retrouvés à Saint-Etienne-la-Cigogne pour planter 25 arbres.

Chacun de ces arbres correspondait à la naissance d'un enfant de la commune (enfants nés en 2020, 2021 et 2022).

Érables, chênes, liquidambers, micocouliers, noisetiers ont pris place dans les espaces verts situés à proximité de la mairie déléguée et des ateliers municipaux de Saint-Etienne-la Cigogne.

Une ardoise portant le prénom de l'enfant et sa date de naissance a été ajoutée au pied de chaque sujet.

Les enfants ont reçu une attestation symbolisant cet événement, un goûter et le verre de l'amitié ont conclu ce beau moment de convivialité.



Repas des aînés et du personnel communal

Le 29 avril dernier, comme le veut la tradition argensonnaise, les élus se sont mis à l'entière disposition des aînés et du personnel communal en assurant le service du banquet annuel.

Ce temps convivial a rassemblé environ 130 personnes qui ont pu apprécier le repas préparé par Christian Minoza, boucher charcutier traiteur à Aiffres et profiter des musiques et chansons de Seb en Chanteur.



Recensement citoyen

BIENTOT 16 ANS !

PENSEZ AU RECENSEMENT

C'EST OBLIGATOIRE

Bien préparer ton recensement

EN 5 ETAPES



Dès tes 16 ans, rends-toi en mairie accompagné de ton ou tes responsables légaux

ETAPE 1

ETAPE 2

Apporte ta carte d'identité ainsi que ton livret de famille



Donne un maximum d'informations à l'agent de mairie et obligatoirement un numéro de téléphone ainsi qu'une adresse e-mail

ETAPE 3

ETAPE 4

L'agent de mairie te remet le certificat de recensement que tu devras conserver très précieusement jusqu'à tes 18 ans (la mairie n'en délivre pas d'autres exemplaires)



Félicitation ! Tu as réussi la seconde étape du parcours citoyen. Prochaine étape : La JDC à partir de 17 ans

ETAPE 5

ATTENTION

Le certificat de recensement est le seul justificatif que l'on peut te demander jusqu'à 18 ans, pour une inscription aux examens de l'Education Nationale (Baccalauréat / Brevet professionnel ...)



En cas de perte du certificat de recensement, contacte le Centre du Service National et de la Jeunesse (CSNJ) le plus proche de chez toi par téléphone ou par mail, en donnant ton nom, la date et ton lieu de naissance ainsi que la date de ton recensement.

Dans les 4 mois après ton recensement, inscris-toi sur MAJDC.fr dès que tu reçois un mail t'en informant, en utilisant l'adresse e-mail que tu as donnée au moment du recensement.



Pour une inscription au permis de conduire, à partir de tes 17 ans, contacte le CSNJ le plus proche de chez toi, il pourra te donner une attestation provisoire qui permettra à ton auto école de valider ton dossier.

Centre du Service National et de la Jeunesse de Poitiers
Quartier Aboville
7 Bd du Colonel Barthal
BP 90647
86000 POITIERS

✉ csnj-poitiers.trait.Asg@interadef.gouv.fr

☎ 09 70 84 51 51

RECOMMANDÉ



Suivis environnementaux de la plantation de « Créateur de Forêt »

Les suivis faune, flore et fonge de la plantation de créateur de Forêt (La Corciale) ont démarré !

Ils sont réalisés par DSNE (Deux-Sèvres Nature et Environnement), le GODS (Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres) ainsi que par SMMA (Société Mycologique du Massif d'Argenson).

Suivi fonge 🍄

Après neuf passages (sur les mois de janvier, mars, avril, octobre et novembre 2022) effectués par le mycologue Michel Hairaud, 70 espèces de champignons ont pu être observées sur la parcelle de Plaine d'Argenson.

L'année 2022 a été l'occasion pour le mycologue de faire des découvertes intéressantes et esthétiques.

Suivi ornithologique 🐦

Lors de leurs quatre écoutes sur le terrain (pendant les mois de mai et juin), les équipes du GODS ont pu identifier 24 espèces d'oiseaux dont le bruant proyer, le coucou gris, l'engoulevent d'Europe (au moins trois mâles chanteurs ont été entendus), le merle noir ou encore le tarier pâtre.

D'autres écoutes sont prévues en 2023 pour la recherche de Pie-grièche et d'Engoulevents.

Suivi botanique 🌿

Afin d'observer, analyser et caractériser la végétation présente sur Plaine d'Argenson sur le long terme, des relevés phytosociologiques ont été réalisés sur quatre zones (en lisière de boisement, en lisière de route/champs, en lisière de haie et en plein cœur de l'espace).

L'inventaire de juin 2022 a permis d'identifier 135 espèces sur le site dont 3 espèces patrimoniales quasi-menacées : la Goutte de sang (*Adonis annua*), le Mélampyre des champs (*Melampyrum arvense*) et l'Épiaire des Alpes (*Stachys alpina*).

Vous trouverez dans les fiches jointes la synthèse de ces observations.

Vous pouvez également consulter la photothèque du vivant de Plaine d'Argenson !

<https://www.createurdeforet.fr/nature/biodiversite-plaine-dargenson/>

Point sur l'entretien de la parcelle 🛠️

Début mars, l'équipe Créateur de forêt s'est rendue sur les lieux pour constater les besoins en termes d'entretien : état du paillage ; remise en place des tuteurs et des protections, etc...

L'entretien de la plantation sur Plaine d'Argenson sera effectué par la structure d'insertion Nature Solidaire.

Les prochaines étapes en ce début de printemps seront d'analyser le taux de mortalité et de pousses naturelles, rendre compte de la reprise des plants et dessiner un sentier pédestre sur la parcelle.



Quand

9 sorties en automne et hiver 2022

Qui



Comment

Loupe d'observation, récolte puis loupe binoculaire si nécessaire

Avec

Ouvrage de détermination
Le guide des champignons - France et Europe édité Belin

Méthode

Identification des zones les plus propices à la pousse de champignons, comme les lieux humides et présentant de la matière morte comme du bois.

Résultats

2 grandes divisions de champignons répertoriées : Ascomycète : 15 espèces et Basidiomycète : 69 espèces

Espèces remarquables

Helvelle Crépue



Ascomycètes, L'helvelle Crépue est un champignon d'une dizaine de centimètre poussant dans les forêts, sentiers et talus, il se rencontre après les périodes pluvieuses automnale

Coeur de Sorcière



Basidiomycètes, le Coeur de Sorcière est un champignon en forme de cage maillé d'une dizaine de centimètre de diamètre. Il était utilisé au Moyen Âge par les jeteurs de sort. Il n'est pas mortel mais imangeable et nauséabond.

Quelques explications

Sur cette parcelle à Plaine d'Argenson, la plupart des champignons sont de la famille des saprotrophes, champignons qui tirent ses nutriments de la matière morte, cela s'explique par la présence de bois morts venant de l'ancienne coupe rase.

Dans le futur nous pensons retrouver dans la parcelle beaucoup plus de champignons mycorhiziens, champignons qui rentrent en contact avec les racines des plantes et arbres vivants pour tirer leurs sucres. La présence de champignons mycorhiziens est synonyme d'une forêt en bonne santé.

SUIVI ORNITHOLOGIQUE DE PLAINE D'ARGENSON (79) La Corciale

20 / 03 / 2023

1 AN APRÈS LA PLANTATION, QUELS SONT LES CONSTATS

Quand

2 suivis réalisés en
Avril et Mai 2022

Qui



Comment

Aux chants des oiseaux

Avec

Ouvrage de détermination
et enregistreur audio

Méthode

Identification par le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres des oiseaux de Plaine d'Argenson par leur chant, en effet chaque espèce d'oiseau a un chant qui lui est spécifique.



Résultats

24 espèces identifiées sur le site, dont la plupart sont protégées.

Espèces remarquables

Engoulevent d'Europe



Espèce qui niche sur le terrain !
L'engoulevent d'Europe est un
oiseau nocturne dont son
plumage à la même couleur que
l'écorce.

Pie-grièche écorcheur



La pie-grièche écorcheur est un
passereau qui a comme
caractéristique de constituer des
réserves, il va pour se faire empaler
ses proies sur des épines.

Milan noir



Le milan noir est un rapace
un peu plus grand qu'une
buse et de couleur sombre.
C'est un oiseau migrateur qui
passe l'hiver en Afrique
tropicale.

Espèces courantes



Rouge-gorge



Hirondelle rustique



Mésange à longue queue

20 / 03 / 2023

SUIVI BOTANIQUE DE PLAINE D'ARGENSON (79)

La Corciale



1 AN APRÈS LA
PLANTATION, QUELS
SONT LES CONSTATS

Quand

7 et 8 juin 2022

Qui



Comment

Loupe d'observation

Avec

Ouvrage de détermination
Flora Gallica

Méthode

Localisation par Deux-Sèvres Nature Environnement des 4 écosystèmes différents de la parcelle : lisière de bois, coeur de parcelle, haie et lisière de route puis identification de la flore dans chaque zone.

Résultats

135 espèces sur le site, soit 6,8 % de la diversité départementale.

Espèces en danger

3 espèces patrimoniales :

Espèces présentes sur la liste rouge nationale / régionale

Mélampyre des champs



L'Adonis d'automne



l'Épiaire des Alpes



Espèces courantes

Dans l'écosystème
«coeur de parcelle»



Véronique petit - chêne

Dans l'écosystème
«lisière de route»



Coquelicot

Dans l'écosystème «haie»



La douce - amère

Plaine d'Argenson Ludique Festival

Vous aimez jouer en famille, entre amis, vous en avez assez de TOUJOURS jouer aux mêmes jeux.

Les 2, 3 et 4 juin 2023, la commune de Plaine-d'Argenson conjointement avec plusieurs associations de jeux vous propose la 1ère édition du PALF (Plaine-d'Argenson Ludique Festival).

Novices ou passionnés, venez découvrir les activités et animations du monde ludique dans un cadre convivial et champêtre : Escape game, jeux de sociétés, jeux vidéos, jeux de rôles, jeux de plateaux seront au rendez-vous.

Pour tout public de 3 à 99 ans. Entrée gratuite. Buvette et restauration sur place.

Renseignements: palf.contact@bbox.fr 06 59 53 63 05

PALF
PLAINE D' ARGENSON LUDIQUE FESTIVAL

VENEZ JOUER !
Jeux de société, jeux vidéos, escape game, jeux en bois,
exposition, tournois, boutiques, buvette, restauration

LES 2, 3 ET 4 JUIN 2023
Vendredi 3 juin de 19h00 à minuit -
Samedi 4 juin de 10h00 à 20h00 + nocturne - Dimanche 4 juin de 10h00 à 18h00

Parc de Prissé la Charrière
Avenue St Jean, 79360
Plaine d'Argenson

ENTREE GRATUITE **1ÈRE EDITION**

nort.agglo
SUPER KEEPLE
Mac Orange
REPOS
Blackrock games
Sortilèges
éco
Gains vert

Concours photographique régional

" MA REGION EN IMAGES 2023" du 1 juillet 2022 au 30 Septembre 2023

L'association Territoires Nouvelle Aquitaine a été pensée, puis créée en 2020, dans le but de rencontrer les citoyens des divers départements de notre grande région, afin de définir leurs attentes et leurs besoins, de créer du lien, d'en rassembler tous les habitants, afin d'aider à la concrétisation de projets locaux, au cœur des Territoires de notre région.

Dans cet esprit, l'association a lancé un grand concours photos : « Ma région en Images » en 2021. Ce concours a eu un grand succès, ces deux dernières années, dont en 2022 : 362 participants, 2374 photos reçues et 12 gagnants.

L'association Territoires Nouvelle Aquitaine organise donc la troisième édition de ce concours, sur la période du 1 juillet au 30 septembre 2023.

Comme les années précédentes, le concours consiste en une sélection, par un jury composé du bureau de « TNA », de la meilleure photo, pour chacun des 12 départements de la Nouvelle-Aquitaine.

Toutes les modalités pour participer sont disponibles sur le site internet de l'association : <https://territoiresnouvelleaquitaine.fr/concours-photo/>

Le bureau de TNA se réunira en octobre 2023, pour désigner les 12 gagnants (un par département), ainsi que les , TROIS GRANDS GAGNANTS PARMI LES 12, qui recevront un panier gourmand, composé uniquement de produits de Nouvelle Aquitaine.

Chacun recevra, cette année, un livre dont l'auteur sera néo-aquitain, sur le thème de la culture et de la gastronomie régionales.

Territoires Nouvelle Aquitaine

GRAND CONCOURS PHOTOGRAPHIE
Ma région en images

TOUS ACTEURS
POUR NOS
TERRITOIRES

1 JUILLET
AU 30 SEPTEMBRE 2023

INSCRIPTION

PARTENAIRES

BG's

BELHARRA
Bret & Ulla
Epicerie Bio

Aux feuilles volantes

Baby-sitting Dating et Réseau Baby-sitting

Mercredi 31 mai 2023 de 17h30 à 19h30, au Centre Information Jeunesse, 4 rue François Viète à NIORT.

Une rencontre express qui privilégie le contact direct, idéal pour un 1er contact !

Sur le principe du Speed-dating (série de courts rendez-vous), le CIJ propose aux parents et aux jeunes, intéressés par du babysitting de se retrouver au même endroit, en même temps pour des prises de connaissance rapides de 10 minutes environ.

Les parents à la recherche d'une garde d'enfants, pour l'année ou pour quelques soirs, la sortie de l'école, le mercredi après-midi ou pour les vacances, pourront rencontrer plusieurs candidats.

Aucun tri des candidatures n'est réalisé par le CIJ. Ce sont les parents qui font leur sélection. Les jeunes passent de table en table pour rencontrer les parents.

Ces entretiens permettent aux parents de se faire une première impression des candidats et de leurs disponibilités.

Les babysitters doivent avoir au minimum 16 ans et se munir de plusieurs CV.

Un point info sur la législation du travail est à disposition.

Inscriptions Jeunes & Parents :

- En ligne : www.mission-locale-sud79.fr/cij
- Par téléphone au 05 49 17 50 53
- Par mail : cij-mls@mls79.fr
- Sur place : 4, rue François Viète – Niort

BABYSITTING DATING

infos jeunes

- Vous êtes parents ?
- Vous recherchez un(e) babysitter ?
- Vous avez 16 ans ou plus ?
- Vous souhaitez garder des enfants ?

RENCONTRE EXPRESS
IDÉAL pour un 1er CONTACT

MER. 31 MAI 2023

NIORT de 17h30 à 19h30
au Centre Information Jeunesse

INSCRIPTIONS PARENTS & BABYSITTERS | 05 49 17 50 53 | cij-mls@mls79.fr | 
ou directement en ligne : <https://urlz.fr/IRQP>

Les jeunes intéressés par du babysitting peuvent également s'inscrire sur le « Réseau Babysitting ».

A partir de 16 ans, l'inscription se déroule uniquement sur place au CIJ (accord parental obligatoire pour les mineurs).

Une fois l'inscription réalisée, une fiche babysitter est créée et disponible dans un classeur.

Les profils sont également consultables (en version simplifiée : pas de coordonnées) sur le site internet de la mission locale/cij : www.mission-locale-sud79.fr/cij

Il n'est pas nécessaire de participer au Babysitting Dating pour s'inscrire sur le réseau Babysitting et inversement.

Réseau *Baby sitting!*

info CIJ NIORT
Jeunes
EXPLORER LES POSSIBLES

Vous êtes parents et vous avez besoin d'un baby sitter ?

Tu as + de 16 ans et tu aimes garder des enfants ?



**Inscrivez vous au Réseau Baby Sitting
proposé par le CIJ**

Consultez les baby-sitters
en ligne !



**+ d'infos au CIJ ou
au 05 49 17 50 53**

Ce service est une mise en relation entre parents et baby-sitters.

Centre Information Jeunesse - Niort

4 rue François Viète - 79000 NIORT

cij-mlsemls79.fr

www.mission-locale-sud79.fr

Mission Locale
Sud Deux-Sèvres
MISSION LOCALS



Nouveaux aménagements au parc de Prissé

Imaginé par les jeunes élus de l'ancien conseil municipal des enfants (février 2021 à juin 2022), ces nouveaux aménagements ont été installés, fin mars dans le parc de Prissé, par les agents municipaux.

Une station de renforcement musculaire pour ados-adultes est à votre disposition en face du city-stade ainsi qu'un parcours de motricité bois destiné aux enfants de 3 à 12 ans.



Avec les enfants de l'ancien et de l'actuel conseil municipal des jeunes, nous aurons le plaisir d'inaugurer ces nouveaux équipements ludiques le 16 septembre prochain lors de la journée festive consacrée aux traditionnelles randonnées pédestres et cyclables.

Mission locale Sud 79



EMPLOI FORMATION
ORIENTATION SANTÉ
MOBILITÉ LOGEMENT
BUDGET ENGAGEMENT

*Tu as
entre 16
et 25 ans*



*Tu n'es plus
scolarisé.e*



*Tu galères à trouver
du travail*



*Tu t'interroges
sur ton orientation*

La Mission Locale t'accompagne pour :



trouver un emploi



faire des stages



faire une formation



passer le code & le permis



créer ton entreprise



trouver un logement



prendre soin de ta santé

et pleins d'autres choses ...

Où nous trouver ?

Mission Locale de Niort :
4 rue François Viète 79000 NIORT

Lundi : de 13h30 à 17h00

Mardi, mercredi jeudi : de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Vendredi : de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h00

**+ permanence à Beauvoir sur Niort
à SIVOM/ADMR
Jeudi de 09h00 à 12h00**

Tu aimerais t'inscrire ?

Sans rendez-vous sur Niort, tous les après-midi entre 13h30 et 15h45.

Apporte ta pièce d'identité, ta carte vitale, ton RIB, et un CV si tu as.

05 49 17 50 57

www.mission-locale-sud79.fr

Le bibliobus, un nouveau service de proximité

A partir de mi-juin 2023, un nouveau bibliobus communautaire sera mis en service et permettra de desservir les communes actuellement dépourvues d'une médiathèque.

Ainsi, notre commune bénéficiera d'une desserte hebdomadaire, un mercredi sur deux, de 13h30 à 15h00 sur le parking de l'église de Prissé-la-Charrière et un vendredi sur deux de 13h30 à 15h00 sur le parking de la mairie déléguée de Saint-Etienne-la Cigogne.

Vous pourrez commander à l'avance différents contenus (livres, magazines, bandes dessinées, CD, DVD, jeux...) que vous retirerez ensuite au bibliobus et restituerez ultérieurement soit au même endroit soit dans l'un des établissements du réseau des médiathèques de NiortAgglo (possibilité de dépose 24h/24).

Ce nouveau service qui vous donne accès à un vaste contenu est entièrement gratuit.



Activités à venir

A noter sur vos agendas !

Parc de Prissé

- 24 juin 2023 : Marché de producteurs locaux et concert des Blues Fathers
- 25 juin 2023 : Spectacle de la 5^{ème} saison – La Brise de la Pastille
- 14 juillet 2023 : Fête communale
- 15 août 2023 : Feu d'artifice
- 09 septembre 2023 : Marché de producteurs locaux et cinéma de plein air (diffusion du film « Maison de retraite »)
- 16 septembre 2023 : Randonnées pédestres et cyclable, pique-nique, tournoi au city-stade

Et beaucoup plus tard !

- 16 mars 2024 : Repas des aînés et du personnel communal
- 04 mai 2024 : Actions citoyennes (Nettoyage des bords de routes)
- 26 mai 2024 : Fête du pain à Belleville
- 06 juillet et 7 septembre 2024 : Marché de producteurs locaux

Domaine de Péré

79360 PRISSÉ LA CHARRIÈRE

**48^e FÊTE
DES PLANTES
ET DU
JARDIN**

**SAMEDI 10 &
DIMANCHE 11 JUIN 2023**

DE 10H À 19H
130 EXPOSANTS
RESTAURATION PERMANENTE

Entrée : 7€
Tarif réduit* : 1€
**Étudiants / Demandeurs d'emploi
sur présentation d'un justificatif*
Gratuit -16 ans

GPS : 46.1524 / -0.5526
CONTACT : 06 08 23 67 92
WWW.FETEDESPLANTESDEPERE.FR

📷 FETEDESPLANTES

📘 FÊTE DES PLANTES DE PERE

